

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **7 avril 2025**, à 19 h 30 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur Pierre Lavallée, maire suppléant, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

	Siège No 4	Marie-Pier Therrien
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5	Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6	Alcide Boisvert

Le maire François Fréchette est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant Pierre Lavallée constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

R 2025-04-073

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 7 avril 2025

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 3 mars 2025
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire 17 mars 2025

Conseil

- 5 Tournoi de golf MRC de Drummond - P'tites boîtes à lunch

Administration

- 6 Adoption des comptes à payer - Avril 2025
- 7 Entente - Programme d'intégration camp de jour
- 8 Participation à un achat regroupé concernant la fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes
- 9 Transition du rôle en ligne vers Portail de Données Immobilières
- 10 Cogesaf - Renouvellement adhésion 2025-2026
- 11 Collecte appareils électroniques - ARPE Québec
- 12 TECQ 2024-2028 - Programmation travaux
- 13 Adoption du rapport financier 2024
- 14 Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier 2024
- 15 Avis de motion et présentation projet règl. 791-25 - Amendement règlement construction

16 Adoption projet règlement 791-25 - Amendement règlement construction

Sécurité

17 Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec - 2025

Voirie

18 Balayage de rue

19 Embauche entretien des espaces verts 2025

20 Lignage de rues

21 Réparation fissures

22 Rechargement 2025

23 Achat armoire et étagère de rangement - Garage municipal

24 Demande d'autorisation travaux - Route Gagnon et 2e rang

25 Achat signalisations

Hygiène du milieu

26 OMH - Budget révisé 2025

27 Adoption programme correcteurs - AAM

28 Distribution compost

29 Vidange et nettoyage station de pompage

Urbanisme et zonage

30 Modification demande à la CPTAQ - Lot 5 982 762

Loisirs et culture

31 Renouvellement permis diffusion

32 Projet Station vélo

33 Rénovation gloriette

34 P'tit Marché - Publicité, poubelles et matériel

35 Facture rénovation loisirs

36 Demande d'aide financière - Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles - MRC de Drummond

37 Intérêt Pickleball

Général

Varia :

38 **Correspondance**

39 **Période de questions**

40 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-074

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 3 MARS 2025

Il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 mars 2025, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-075

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2025

Il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2025, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

R 2025-04-076

5. TOURNOI DE GOLF MRC DE DRUMMOND – P'TITES BOÎTES À LUNCH

ATTENDU l'invitation reçue de la MRC de Drummond pour le tournoi de golf annuel qui se déroulera le 12 juin prochain au Club de golf Le Drummond ;

ATTENDU QUE les profits générés par ce tournoi seront versés à la Fondation de la Tablée populaire et plus spécifiquement pour les P'tites boîtes à lunch ;

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée souhaite assister au tournoi de golf le 12 juin prochain au coût de 125 \$;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite toute de même contribuer à la levée de fonds à la hauteur du nombre de citoyens tel que l'an dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de remettre un montant de 1 450 \$ en commandite pour l'évènement et ainsi soutenir la cause des p'tites boîtes à lunch.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

R 2025-04-077

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2025

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2025, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-078

7. ENTENTE – PROGRAMME D'INTÉGRATION CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE les camps de jour offerts par les centres communautaires présents sur le territoire de la Ville de Drummondville accueillent les enfants ayant des besoins particuliers ;

ATTENDU QUE l'inscription d'un enfant ayant des besoins particuliers ne peut être refusé sur la base de son handicap ;

ATTENDU QUE les ratios accompagnateur/enfant sont adaptés à la réalité des besoins de l'enfant et qu'ils sont établis par le comité d'analyse formé des partenaires de la Ville de Drummondville ;

ATTENDU QUE les parents des enfants avec accompagnement déboursent les mêmes frais pour le camp et les activités que ceux prévus pour un enfant n'ayant pas de besoins particuliers ;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville débourse des frais supplémentaires aux centres communautaires afin de couvrir les coûts reliés au service d'accompagnement pour les jeunes drummondvillois avec des besoins particuliers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu que la municipalité s'engage à payer au centre communautaire les frais d'accompagnement en camp de jour pour l'été 2025 pour tous les jeunes de sa municipalité ayant des besoins particuliers.

Il est aussi résolu que le maire, François Fréchette ou le maire suppléant, Pierre Lavallée, ainsi que la directrice générale, Suzie Lemire, soient autorisés à signer l'entente de camp de jour avec les centres communautaires et la Ville de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-079

8. PARTICIPATION À UN ACHAT REGROUPÉ CONCERNANT LA FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la FQM sera le responsable de préparer et lancer, au nom de la Municipalité de L'Avenir et au nom de d'autres municipalités participantes, un appel d'offres visant la fourniture de luminaires DEL avec services connexes (ci-après l'« Appel d'offres »);

ATTENDU QUE la FQM sera le responsable de l'Appel d'offres et que, conséquemment, le règlement sur la gestion contractuelle de la FQM s'appliquera dans le cadre de ce processus ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir désire participer à cet achat regroupé découlant de l'Appel d'offres, sujet aux termes et conditions contenus à l'Appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de L'Avenir confirme son adhésion, sujet aux termes et conditions contenus à l'Appel d'offres, à l'achat regroupé relatif à la fourniture de luminaire DEL avec services connexes visé à l'Appel d'offres ;

QUE si la FQM octroie un contrat aux termes du processus de l'Appel d'offres, la Municipalité de L'Avenir s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec l'Adjudicataire ;

QUE la Municipalité de L'Avenir reconnaît que la FQM recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, une redevance sur le montant facturé avec taxes à chacune des municipalités participantes ;

QUE la directrice générale/greffière-trésorière, Suzie Lemire, ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant, ainsi qu'à transmettre à la FQM tout document ou information en vue de la préparation de l'Appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-080

9. TRANSITION DU RÔLE EN LIGNE VERS PORTAIL DE DONNÉES IMMOBILIÈRES

ATTENDU QUE le rôle en ligne d'Infotech permettant l'accès aux données qui concernent le rôle d'évaluation pour les citoyens ainsi que le relevé de taxes pour les professionnels de l'immobilier sera remplacé le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QU'afin de garantir la continuité de nos services, il y a lieu de planifier la transition vers le Portail de données immobilières (PDI) ;

ATTENDU le coût de démarrage d'installation par PG Solution de 809 \$ ainsi qu'un montant annuel de 1 214 \$ pris à même les premières transactions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de faire la transition du Rôle en ligne vers le PDI pour un coût de démarrage et d'installation de 809 \$.

Il est aussi résolu que le montant annuel pour le programme (CESA) de 1 214 \$ soit payé à même les premières transactions de l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-081

10. COGESAF – RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2025-2026

ATTENDU QUE l'adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins de la rivière Saint-François (COGESAF) est à renouveler pour 2025-2026 ;

ATTENDU QU'en faisant l'adhésion au COGESAF, au coût de 75 \$ pour l'année 2025-2026, la municipalité contribue à un effort pour le mieux-être de notre ressource d'eau ;

ATTENDU QUE la conseillère Céline Couture se propose comme personne déléguée au COGESAF ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de renouveler l'adhésion au COGESAF pour l'année 2025-2026 au coût de 75 \$.

Il est aussi résolu de nommer la conseillère Céline Couture déléguée au Cogesaf.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-082

11. COLLECTE APPAREILS ÉLECTRONIQUE – ARPE QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) offre aux municipalités de faire une collecte spéciale pour les produits électroniques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite faire une collecte spéciale le 7 juin 2025 au garage municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité offrira à Partenaire 12-18 d'être présent sur place le 7 juin afin d'accueillir les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu que la Municipalité de L'Avenir, en collaboration avec l'ARPE-Québec, tienne une collecte spéciale de produits électroniques le 7 juin prochain de 9h00 à 16h00 au garage municipal.

Il est aussi résolu d'offrir au comité Partenaire 12-18 de s'occuper de l'évènement et de leur verser la redevance reçue s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-083

12. TECQ 2024-2028 – PROGRAMMATION TRAVAUX

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité, quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-084

13. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024

ATTENDU QUE le cabinet FBL s.e.n.c.r.l. a effectué l'audit du rapport financier pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le rapport financier est déposé au présent conseil, chaque membre du conseil en ayant reçu copie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 préparé par le cabinet FBL s.e.n.c.r.l.

Il est aussi résolu d'inscrire les états financiers sur PERFORM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. DÉPÔT DU RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

ATTENDU QUE, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, M. Pierre Lavallée, maire suppléant, dépose le rapport des faits saillants du rapport financier 2024 :



Municipalité de L'Avenir

545 rue Principale, L'Avenir (Québec) J0C 1B0

Tél. : (819) 394-2422

Courriel : info@municipalitelavenir.qc.ca

Rapport des faits saillants du rapport financier 2024

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, voici les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Rapport du vérificateur pour 2024

Selon le rapport de l'auditeur, FBL s.e.n.c.r.l., les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de L'Avenir.

Résumé des états financiers 2024

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Revenu	
Fonctionnement	
Taxes	1 618 316 \$
Compensations tenant lieu de taxes	4 241 \$
Transferts	510 574 \$
Services rendus	42 613 \$
Imposition de droits	266 232 \$
Amendes et pénalités	959 \$
Intérêts	44 744 \$
Autres revenus	53 503 \$
	2 541 182 \$
 Investissement	
Transferts	571 828 \$
Imposition de droits	
Autres revenus	
	571 828 \$
 Charges	
Administration générale	447 828 \$
Sécurité publique	278 935 \$
Transport	724 698 \$
Hygiène du milieu	282 370 \$
Santé et bien-être	3 687 \$
Aménagement, urbanisme et développement	74 208 \$
Loisirs et culture	297 344 \$
Frais de financement	14 286 \$
Amortissement des immobilisations	453 159 \$
	2 576 515 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	
	536 495 \$
 Excédent (déficit) de l'exercice	
	536 495 \$
Moins : revenus d'investissement	571 828 \$
	(35 333) \$
 Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisations	
Amortissement	453 159 \$
Produit de cession	69 526 \$
(Gain) perte sur cession	(44 440) \$
	478 245 \$
 Financement	
Remboursement de la dette à long terme	(74 452) \$
	(74 452) \$
 Affectations	
Activités d'investissement	(119 270) \$
Excédent de fonctionnement non affecté	22 758 \$
Excédent de fonctionnement affecté,	201 762 \$
Réserves financières et fonds réservés	(27 950) \$

	77 300 \$
Total conciliation à des fins fiscales	481 093 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	445 760 \$

Analyse de l'excédent (déficit) accumulé
Exercice terminé le 31 décembre 2024

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	
Solde au début de l'exercice	747 230 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	445 760 \$
Affectations et virements	
Activités d'investissement	(127 147) \$
Excédent de fonctionnement affecté	(111 591) \$
Total affectation et virement	(238 738) \$
Solde à la fin de l'exercice	954 252 \$

15. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÈGL. 791-25 – AMENDEMENT RÈGLEMENT CONSTRUCTION

AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement est par les présentes donné par le conseiller Michel Lalonde que sera présenté pour adoption, le projet de règlement 791-25 modifiant le règlement de construction. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

RÈGLEMENT 791-25

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la municipalité de L’Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, de modifier son règlement de construction 656-12;

ATTENDU QU’IL est souhaitable de retirer l'application de l'article 6.2 concernant la plate-forme et l’ancrage d’une maison mobile qui ne repose pas sur une fondation, lorsque ladite maison mobile est située dans un terrain de camping;

ATTENDU QU’IL est souhaitable également de spécifier que les constructions accessoires et les bâtiments accessoires liés à une maison mobile à l’intérieur d’un camping ne peuvent reposer sur des fondations permanentes;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le _____2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le _____2025;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique le _____2025;

ATTENDU QUE le règlement a été adopté sans changement le _____2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 791-25, modifiant le règlement de construction no. 656-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 6.2 de ce règlement de construction no 656-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant l'obligation d'installer une plate-forme et un ancrage pour une maison mobile qui ne repose pas sur une fondation, est modifié comme suit :

- a) En insérant au 1^{er} alinéa, entre les mots « Lorsqu'une maison mobile ne repose pas sur une fondation, » et les mots « une plate-forme doit être aménagée sous la maison et doit être conçue de façon à supporter également la charge maximale anticipée en toute saison. », les mots « et lorsqu'elle est située à l'extérieur d'un terrain de camping, ».

L'alinéa se lit maintenant comme suit :

« Lorsqu'une maison mobile ne repose pas sur une fondation et lorsqu'elle est située à l'extérieur d'un terrain de camping, une plate-forme doit être aménagée sous la maison et doit être conçue de façon à supporter également la charge maximale anticipée en toute saison. ».

Article 3: L'article 6.4 de ce règlement de construction no 656-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant les saillies et les bâtiments accessoires pour une maison mobile, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant au 1^{er} alinéa, la phrase suivante :

« De plus, les constructions accessoires et bâtiments accessoires liés à une maison mobile dans un terrain de camping ne doivent pas reposer sur des fondations permanentes (béton coulé, pieux vissés, etc.). »;

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

R 2025-04-085

16. ADOPTION PROJET RÈGLEMENT 791-25 – AMENDEMENT RÈGLEMENT CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de construction 656-12;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de retirer l'application de l'article 6.2 concernant la plate-forme et l'ancrage d'une maison mobile qui ne repose pas sur une fondation, lorsque ladite maison mobile est située dans un terrain de camping;

ATTENDU QU'IL est souhaitable également de spécifier que les constructions accessoires et les bâtiments accessoires liés à une maison mobile à l'intérieur d'un camping ne peuvent reposer sur des fondations permanentes;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'adopter le projet de règlement d'amendement no. 791-25, modifiant le règlement de construction no. 656-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 6.2 de ce règlement de construction no 656-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant l'obligation d'installer une plate-forme et un ancrage pour une maison mobile qui ne repose pas sur une fondation, est modifié comme suit :

- b) En insérant au 1^{er} alinéa, entre les mots « Lorsqu'une maison mobile ne repose pas sur une fondation, » et les mots « une plate-forme doit être aménagée sous la maison et doit être conçue de façon à supporter également la charge maximale anticipée en toute saison. », les mots « et lorsqu'elle est située à l'extérieur d'un terrain de camping, ».

L'alinéa se lit maintenant comme suit :

« Lorsqu'une maison mobile ne repose pas sur une fondation et lorsqu'elle est située à l'extérieur d'un terrain de camping, une plate-forme doit être aménagée sous la maison et doit être conçue de façon à supporter également la charge maximale anticipée en toute saison. ».

Article 3: L'article 6.4 de ce règlement de construction no 656-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant les saillies et les bâtiments accessoires pour une maison mobile, est modifié comme suit :

- b) En ajoutant au 1^{er} alinéa, la phrase suivante :

« De plus, les constructions accessoires et bâtiments accessoires liés à une maison mobile dans un terrain de camping ne doivent pas reposer sur des fondations permanentes (béton coulé, pieux vissés, etc.). »;

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu'une assemblée de consultation publique se tienne le 5 mai 2025 à 19h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ

R 2025-04-086

17. SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2025

ATTENDU la facture # 108191 au montant de 154 455 \$ pour les services de la Sûreté du Québec 2025 ;

ATTENDU QUE cette facture est payable en deux versements, le premier le 30 juin 2025 et le deuxième le 31 octobre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser le paiement en deux versements, juin et octobre, de la facture pour les services de la Sûreté du Québec pour 2025 au montant total de 154 455 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2025-04-087

18. BALAYAGE DE RUE

ATTENDU QUE les travaux de balayage des rues seront bientôt à effectuer ;

ATTENDU l'offre de service des Entreprises Clément Forcier pour environ 12 heures pour un montant de 4 680 \$ plus taxes et transport ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire le balayage du stationnement de la Maison de la Culture et du rond-point de l'église ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu de faire effectuer les travaux de balayage de rues par Les Entreprises Clément Forcier pour un montant estimé de 4 680 \$ plus transport et taxes pour 12 heures. Il est aussi résolu d'effectuer le balayage dans le stationnement de la Maison de la Culture et du rond-point de l'église.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-088

19. EMBAUCHE ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2025

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de la personne responsable de l'entretien des espaces verts ;

ATTENDU QUE M. Sylvain Shank qui a occupé ce poste les dernières années est intéressé à occuper le poste pour la saison 2025 ;

ATTENDU QUE son embauche est effective maintenant et la directrice de voirie, Mme Isabelle Vanier, déterminera la date d'entrée en fonction selon les besoins de la municipalité ;

ATTENDU QUE le salaire du poste d'entretien des espaces verts est établi selon la grille salariale 2025 adoptée en novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de faire l'embauche de M. Sylvain Shank au poste d'entretien des espaces verts et ce, selon les conditions établies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-089

20. LIGNAGE DE RUE

ATTENDU QUE des travaux de lignage de rue sont à prévoir sur 3.8 km sur le chemin Allard et 2.33 km sur la route Lachapelle ;

ATTENDU la soumission de Marquage Traçage Québec au montant de 6 383 \$ pour les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser les travaux de lignage de rue sur le chemin Allard et la route Lachapelle pour un montant de 6 383 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-090

21. RÉPARATION FISSURES

ATTENDU QU'il y a lieu de faire des réparations de fissures sur le chemin Allard et la route Lachapelle pour un total d'environ 5 000 mètres linéaires ;

ATTENDU l'offre de service de Marquage L.R. au montant de 6 600 \$ pour 5 000 mètres linéaires, représentant 1.32 \$ du mètre linéaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser les travaux de réparation de fissures pour un montant de 6 600 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-091

22. RECHARGEMENT 2025

ATTENDU QUE du rechargement sera à effectuer prochainement;

ATTENDU le coût du matériel de rechargement d'Excavation Yvon Benoît à 10.75 \$ la tonne ;

ATTENDU QU'une quantité de 3 500 tonnes sera nécessaire pour le rechargement annuel pour un montant de 37 625 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser l'achat de 3 500 tonnes de matériel de rechargement pour un montant de 37 625 \$ pour le rechargement annuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-092

23. ACHAT ARMOIRE ET ÉTAGÈRE DE RANGEMENT – GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QU'il y a lieu d'acheter une armoire de 72" x 48" et une étagère en acier robuste de 71" x 48" pour le garage municipal ;

ATTENDU QU'un montant d'environ 850 \$ est nécessaire pour ces achats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser l'achat d'une armoire ainsi qu'une étagère pour le rangement au garage municipal pour un montant d'environ 850 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-093

24. DEMANDE D'AUTORISATION TRAVAUX – ROUTE GAGNON ET 2E RANG

ATTENDU QUE M. Jérôme Bisailon, propriétaire du 999 route Gagnon demande l'autorisation à la municipalité de passer un tuyau de 2" sous la route Gagnon et le 2^e rang afin d'être en mesure de fournir de l'eau à ses animaux ;

ATTENDU QUE les travaux se feront par forage et que M. Bisailon sera responsable des bris pouvant être causés aux routes municipales touchées par les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser M. Jérôme Bisailon à passer un tuyau de 2" sous la route Gagnon et le 2^e rang par forage.

Il est aussi résolu que M. Bisailon soit responsable des bris pouvant être causés par les travaux.

Il est aussi résolu que M. Bisailon obtienne les permis nécessaires auprès du service d'inspection s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-094

25. ACHAT SIGNALISATIONS

ATTENDU qu'il y lieu de faire l'achat de panneaux de signalisations afin de remplacer les panneaux désuets ou manquants ;

ATTENDU la soumission de Martech au montant de 1 206 \$ plus taxes pour l'achat des panneaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu d'autoriser l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 1 206 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2025-04-095

26. OMH – BUDGET RÉVISÉ 2025

ATTENDU le dépôt du budget révisé de l'OMH (Office municipal d'habitation) 2025 ;

ATTENDU QUE selon le budget présenté, la contribution municipale de 2025 est de 239 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'accepter le budget révisé 2025 déposé par l'OMH. Il est aussi résolu de verser le montant de 239 \$ à l'OMH pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-096

27. ADOPTION PROGRAMME CORRECTEURS – AAM

ATTENDU l'attestation d'assainissement municipal (AAM) reçue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) demandant la réalisation de deux programmes correcteurs ;

ATTENDU QUE la municipalité a rédigé les programmes correcteurs concernant la mise à jour de l'information relative à l'identification des ouvrages d'assainissement des eaux usées ainsi que le respect d'une norme de débordement à un ouvrage de surverse ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter les programmes correcteurs avant de les soumettre au MELCCFP ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu d'adopter les programmes correcteurs dans le cadre de l'AAM et de les soumettre au MELCCFP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-097

28. DISTRIBUTION DE COMPOST

ATTENDU QUE la municipalité peut obtenir via la MRC de Drummond environ 30 tonnes de compost gratuit pour distribution aux citoyens ;

ATTENDU QUE la municipalité doit cependant payer les frais de transport de St-Rosaire à L'Avenir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'accepter l'offre de compost gratuit pour distribution aux citoyens et de payer les frais de transport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-098

29. VIDANGE ET NETTOYAGE STATION DE POMPAGE

ATTENDU QUE la vidange et nettoyage de la station de pompage est à effectuer;

ATTENDU l'offre de service de Vacuum Drummond au montant estimé de 2 323.48 \$ pour les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de faire la vidange et le nettoyage de la station de pompage pour un montant estimé de 2 323.48 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2025-04-099

30. MODIFICATION DEMANDE À LA CPTAQ – LOT 5 982 762

ATTENDU la résolution R2024-07-185 concernant la recommandation favorable à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une

partie du lot 5 982 762 afin d'aménager un chemin d'accès pour la partie du lot située en îlot déstructuré ;

ATTENDU QUE le demandeur, M, Jean-Guy Bisailon, souhaite modifier la demande (numéro de dossier 446954) qu'il a présentée à la CPTAQ en septembre 2024 ;

ATTENDU QUE la modification consiste à obtenir une servitude de passage sur son lot agricole 5 982 762, à même un chemin d'accès existant, et de considérer celui-ci comme une rue privée afin de vendre la partie du même lot, situé à l'intérieur de l'îlot déstructuré (53 312.40 m²) ;

ATTENDU QUE le chemin d'accès existe depuis de nombreuses années, l'établissement d'une servitude de passage en fonction de celui-ci ne nuit pas au potentiel agricole du lot en question ;

ATTENDU QU'une approbation de la municipalité par résolution est nécessaire afin de considérer la servitude de passage projetée sur le plan A3-2928 de Dubé Arpenteurs-Géomètres Inc., comme une rue privée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu que le conseil appuie la modification de la demande déposée à la CPTAQ par M. Jean-Guy Bisailon et considérait la servitude projetée comme une rue privée advenant l'obtention d'une réponse favorable de la Commission.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2025-04-100

31. RENOUVELLEMENT PERMIS DE DIFFUSION

ATTENDU QUE les droits exigibles reliés au permis d'exploitant de salles pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 sont de 72.25 \$;

ATTENDU QUE le paiement doit parvenir au ministère de la Culture et des Communications avant le 30 avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'effectuer le paiement de 72.25 \$ pour les droits exigibles reliés au permis d'exploitant de salle pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-101

32. PROJET STATION VÉLO

ATTENDU le projet de station vélo à la gloriette pour lequel la municipalité a obtenu une aide financière du fonds de ruralité ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite démarrer le projet avec les éléments suivants selon les prix obtenus :

Fournisseurs	Description	Prix
Acier Jean Hébert Inc.	Borne réparation	3 107.00 \$
	Dalles ciment	1 566.00 \$
Patio Drummond	4 bancs	4 030.00 \$
Patio Drummond	Table pique-nique	3 206.85 \$
Total		11 909.85 \$ + tx

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser le démarrage du projet de la station vélo à la gloriette pour un montant de 11 909.85 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-102

33. RÉNOVATION GLORIETTE

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer des travaux sur la gloriette afin de la conserver en bon état ;

ATTENDU QUE le projet de rénovation de la gloriette consiste à retirer les gardes de bois et le revêtement des 8 poteaux et d'installer des poteaux en colonne d'aluminium ;

ATTENDU le prix obtenu de Balcon dépôt de 1 614 \$ (sujet à changement selon le marché) pour les colonnes d'aluminium ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser les travaux pour la rénovation de la gloriette pour un montant d'environ 1 614 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-103

34. P'TIT MARCHÉ – PUBLICITÉ, POUBELLES ET MATÉRIEL

ATTENDU les prévisions budgétaires déposées par le comité du P'tit Marché ;

ATTENDU QU'il y a lieu de rendre disponible un montant de 500 \$ pour la publicité, 1 000 \$ pour matériel divers ainsi qu'un montant de 200 \$ pour l'achat de poubelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de rendre disponible un montant de 500 \$ pour la publicité, 1 000 \$ pour matériel divers ainsi qu'un montant de 200 \$ pour l'achat de poubelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-104

35. FACTURE RÉNOVATION LOISIRS

ATTENDU la facture reçue de Construction Marcel Hébert au montant de 12 480.32 \$ pour les rénovations au centre des loisirs ;

ATTENDU QUE plusieurs ajouts ont été autorisés en cours de travaux ainsi que certains travaux d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'autoriser le paiement de la facture de Construction Marcel Hébert au montant de 12 480.32 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-105

36. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES – MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles de la MRC de Drummond au montant de 3 500 \$;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste en un souper spaghetti suivi d'une soirée de danse traditionnelle pouvant rassembler différents groupes d'âges;

ATTENDU QUE les projets soumis peuvent être financé à 100 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles de la MRC de Drummond au montant de 3 500 \$ pour un souper spaghetti suivi d'une soirée de danse traditionnelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-04-106

37. ÉQUIPEMENTS PICKLEBALL

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre en place un projet pilote de Pickleball ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'achat d'un filet portable, ainsi que de raquettes, balles et divers équipements pour un total de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser le projet pilote de Pickleball et de faire l'achat des équipements nécessaires pour un montant de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

38. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de mars 2025 est remis à tous les conseillers.

39. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

40. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Tous les points à l’ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde de lever la séance à **20 heures 18 minutes**.

Pierre Lavallée
Maire suppléant

Suzie Lemire
directrice générale –
Greffière-trésorière

Je, Pierre Lavallée, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 5 mai 2025.

Fournisseurs	Description	Montants
Monsieur Bibitte Extermination	Gestion parasitaire mensuelle (M. Bibitte)	80,48 \$
Mylène Tétreault	Remb. dépôt - location salle (Mylène Tétreault)	50,00 \$
Jonathan Michaud	Trappe de castors - Jonathan Michaud	300,00 \$
Eurofins Environex	Analyse EP	29,32 \$
Eurofins Environex	Analyse EP	283,42 \$
Eurofins Environex	Analyse EP	114,98 \$
Protection Incendie CFS	Inspection des appareils respiratoires	344,93 \$
ATC Canada ULC	Location de tour	435,15 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette et repas tempête	186,56 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette et cabane patinoire	264,69 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	171,32 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette et Expo Grands- travaux	213,74 \$
Vanier Isabelle	Barre surtension - Système d'alarme biblio	103,41 \$
Bell Mobilite	819-475-5374 / 819-313-3150 - Avril 2025	102,43 \$
Harnois Énergies inc	Location réservoir propane - Loisirs	55,19 \$
Harnois Énergies inc	Location réservoir propane - Garage municipal	27,59 \$
Harnois Énergies inc	Chauffage propane - Loisirs	398,66 \$
Harnois Énergies inc	Chauffage propane - Garage municipal	1 335,32 \$
Harnois Énergies inc	Chauffage propane - Garage municipal	738,75 \$
Harnois Énergies inc	Chauffage propane - Loisirs	313,61 \$
Marylène V. Sauvé	R2025-03-071 - Matériel camp de jour	165,38 \$
Marylène V. Sauvé	R2025-03-071- Matériel Camp de jour, nettoyeur	191,83 \$
Marylène V. Sauvé	R2025-03-071 - Matériel camp de jour	130,33 \$
Marylène V. Sauvé	R2025-03-071 - Matériel camp de jour	895,99 \$

Impressions Lemire	Impression Le Défricheur - mars 2025	1 264,73 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre optique - Mars 2025	285,89 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre optique - Avril 2025	285,89 \$
Apex	Attestation assainissement municipale	253,52 \$
Agritex Richmond	Réparation tracteur	256,54 \$
Groupe Info Plus	Licence Microsoft 365 - annuel	645,70 \$
Excavation Yergeau inc	Excavatrice pour incendie - 696 Principale	586,37 \$
Excavation Yergeau inc	Réparation égout pluvial - Rte Boisvert	1 268,86 \$
Stéphanie Duchesne	Poster le Défricheur	155,85 \$
Stéphanie Duchesne	Frais de déplacement - mars 2025	70,49 \$
Garage J. Fortier	Inspection annuelle - camion incendie	366,31 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - février 2025	456,38 \$
Hydro Québec	Gloriette du 18 janv. au 17 mars 2025	47,13 \$
Hydro Québec	bureau du 18 janv. au 17 mars 2025	1 281,89 \$
Hydro Québec	Loisirs du 21 janv. au 19 mars 2025	630,46 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 21 janv. au 19 mars 2025	1 219,34 \$
Marcotte Jocelyn	Réparation - Mack Blanc	324,52 \$
Canac	Vis et bois traité	32,23 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Honoraires juridiques - N/D 8121307-107	1 772,09 \$
Megaburo	Commande de papeterie	178,85 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone - Bureau	269,34 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone et internet - Loisirs	160,80 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone et internet - Garage municipal	247,09 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone - Bureau	271,94 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone et internet - Loisirs	160,80 \$
MRC Drummond	Service d'inspection - Mars 2025	2 180,75 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil Avril 2025	195,65 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Crédit vignette #07-812 - 27, rue Boisjoli	(153,56 \$)
R.G.M.R. Bas St-François	Crédit vignette # 03-462 - 560, rue Principale	(167,50 \$)
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur - 3 et 24 février 2025	137,90 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignette pour bac excédentaire	139,60 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage - 31 mars 2025	68,95 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2024-11-270 Service urbanisme	885,31 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	3 990,70 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	723,82 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU et EP - Jan. Fév. Mars 2025	7 402,78 \$
Ville de Drummondville	Frais de cour	154,38 \$
Gabriel Couture & Fils Ltée	Asphalte froide et plaque pour prise	224,51 \$
Lemire Suzie	Licence Office - mensuel	44,38 \$
Récupération Centre du Québec	R2025 02 38 déchiquettage de papier	34,49 \$

Pinault Line	Essuie-tout et café	77,72 \$
Pinault Line	Frais de déplacement - mars 2025	84,80 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	35 450,77 \$

Daniel Durand	R2025-03-052 Remb. Client au crédit	2 356,89 \$
Bibliothèque Municipale	R2025-01-007 Contribution 2025	5 456,67 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Allocation cellulaire	50,00 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	R2025-03-064 Subvention printemps-été 2025	8 000,00 \$
Cross Curtis	R2022-11-276 Allocation cellulaire	50,00 \$
École L'Avenir	R2024-12-298 Soutien financier 2024-2025	833,33 \$
Fréchette François	R2021-11-243 Allocation cellulaire	50,00 \$
Banque Royale - Crédit Bail	R2024-01-025 Crédit bail John Deere	4 529,46 \$
Banque Royale - Crédit Bail	R2021-11-258 Crédit bail Western Star	2 253,34 \$
MRC Drummond	R2025-01-007 Quote-part 2025	11 482,09 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2025-01-007 Quote-part 2025	11 403,96 \$
Société Assurance Automobile du Qc	Immatriculation véhicules	6 849,08 \$
Banque Royale du Canada	Prêt 49025-9 Infrastructure	1 848,80 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Allocation cellualire	50,00 \$
Ulverton	R2025-02-034 Partage droit sablière 2024	17 982,63 \$
Fondation des pompiers L'Avenir	R2023-12-274 Pincés de survie	2 500,00 \$
Grenco	Location Photocopieur - Mars 2025	136,42 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	75 832,67 \$

SALAIRE MARS 2025	
Salaire nets mars 2025	27 514,91 \$
Remises provinciales mars 2025	9 210,89 \$
Remises fédérales mars 2025	3 905,00 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES MARS 2025	40 630,80 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER MARS 25	35 450,77 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES MARS 25	75 832,67 \$
TOTAL COMPTES À PAYER MARS 2025	151 914,24 \$